

## Assemblée communale du 21 mai 2026

### PROCES-VERBAL

**Présidence :** Pascal Lauber  
**Présents :** 48 citoyennes et citoyens  
**Scrutateurs :** Mme Laura Pasquier  
M. Lionel Barbey

Assemblée ouverte à 20h03.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Je dois excuser Madame Helena Domingues qui a eu un petit accident et qui se trouve à l'arrêt pendant plusieurs semaines ainsi que Madame Isabelle Broillet qui a suivi une formation toute la journée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 19, du 8 mai 2026
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 73

Cette assemblée ne sera pas enregistrée. Lors des interventions, il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

# Tractanda

1. **Procès-verbal du 15 avril 2026** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Législature 2026/2031**
  - 2.1. Présentation de l'Exécutif communal
    - 2.1.1. les Conseillers
    - 2.1.2. leur dicastère
  - 2.2. Election des membres
    - 2.2.1. de la Commission financière (art. 10 LCo)
    - 2.2.2. de la Commission d'aménagement (art. 36 LATeC)
    - 2.2.3. de la Commission des naturalisations (art. 43 LDCE)
  - 2.3. Mode de convocation des assemblées communales
3. **Divers**

## **Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2026**

**Pascal Lauber** : Le procès-verbal figure comme d'habitude sur notre site internet. Je vous rappelle qu'il est également à disposition au bureau communal. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce dernier procès-verbal ?

Aucune question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

### **VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2026**

**47 OUI  
1 NON  
0 ABSTENTION**

Le procès-verbal du 15 avril 2026 est adopté.

## Tractanda 2 : Législature 2026/2031

### 2.1 Présentation de l'Exécutif communal



**Pascal Lauber** : je suis heureux de vous présenter votre exécutif communal qui a pris un coup de vieux et qui est passé d'une moyenne d'âge de 42 ans et demi à 51 ans. Largement mobilisés le 8 mars dernier avec 69% (62% en 2021) de participation, vous avez fait votre choix parmi 9 candidats. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la confiance témoignée ainsi que pour le soutien apporté et je peux vous assurer que ma motivation est intacte et que l'ensemble des élus sont prêts à s'engager pour le bien commun afin de faire du bon travail.

Je profite également de l'occasion car si je me retrouve une nouvelle fois devant vous à prendre la parole, c'est que mes collègues du Conseil m'ont renouvelé leur confiance pour rester à la barre de notre commune et je les en remercie.

Quant à la répartition des dicastères, André Grangier et moi-même n'avons pas voulu faire valoir notre droit d'ancienneté et la distribution s'est déroulée dans un climat constructif.

Ainsi nous avons élu :

## André Grangier



**Pascal Lauber :** André Grangier a été élu comme vice-syndic. Il reprendra les dicastères de l'aménagement du territoire, des forêts, du sport et de la sécurité.

## Adrien Moret



**Pascal Lauber :** Adrien Moret a choisi de reprendre les dicastères de l'eau, de l'épuration, des Séniors, des routes et de la voirie.

## **Alain Publio**



**Pascal Lauber :** Alain Publio a choisi de reprendre les dicastères de l’instruction publique, de la petite enfance, des constructions et de l’environnement.

## **Jacques Grandjean**



**Pascal Lauber :** Jacques Grandjean a choisi de reprendre les dicastères de la santé et des affaires sociales, des bâtiments communaux, du tourisme et des affaires culturelles et de l’agriculture.

## **Pascal Lauber**



**Pascal Lauber :** J'ai moi-même gardé mes dicastères, à savoir, les finances, l'administration, le personnel communal et les relations publiques.

## 2.2 Election des membres des commissions

**Pascal Lauber :** Il est maintenant temps de passer aux élections des membres des différentes commissions permanentes.

La loi sur les communes fixe le principe de l'obligation du renouvellement des commissions en début de législature. Ceci s'explique par le fait que les membres restent en fonction jusqu'à la reconstitution de celles-ci. En application de cette disposition, c'est l'assemblée communale qui doit nommer les membres.

### 2.2.1. Commission financière

**Pascal Lauber :** La 1<sup>ère</sup> que nous allons élire est la commission financière dont le rôle principal est de fournir à l'assemblée communale, un préavis sur les questions financières (comptes, budgets, investissements) ainsi que de proposer l'organe de révision.

Par rapport à l'ancienne législature, tous les anciens membres ont arrêté. Le nombre de membres minimal de la commissions financières est fixé par le Grand Conseil a cinq membres pour les communes (art. 70 LFCo).

Les articles 19 LCo et 9, 9a à 9g et 10 RELCo précisent les règles applicables aux élections qui ont lieu dans les assemblées communales, soit l'élection des *commissions* qui sont, en tout ou en partie, du ressort de l'assemblée communale ainsi que, le cas échéant, l'élection des *délégués à l'agglomération*.

Les modalités prévues dans ces articles se veulent proches de la pratique et ont pour but de clarifier la procédure à suivre. Si le nombre de candidatures est égal ou inférieur au nombre des sièges à pourvoir, il conviendra de proclamer élues sans scrutin (tacitement) toutes les personnes candidates, à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé.

Si un scrutin est demandé (avec l'appui du cinquième des membres présents), la procédure à suivre fait l'objet des nouveaux articles 9c à 9f RELCo. L'idée directrice est de prévoir une procédure simple et pragmatique.

Sont candidats à la commission financière

- Reibel Pierre-Vincent
- Beuret Jean-Baptiste
- Cuzman Mircea
- Desbiolles Samuel
- Pauli Alain

Avez-vous des questions ? Si tel n'est pas le cas, je proclame Messieurs Reibel Pierre-Vincent, Beuret Jean-Baptiste, Cuzman Mircea, Desbiolles Samuel et Pauli Alain élus à la commission financière.

## 2.2.2. Commission d'aménagement

**Pascal Lauber :** La seconde que nous élirons est la commission de l'aménagement dont les attributions sont d'appuyer le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local (approuvé le 28.04.2014) et l'application de celui-ci, conformément à l'article 36 de la LATeC. A noter que jusqu'à présent, bien que cela ne ressorte d'aucune obligation légale, le Conseil communal sollicite parfois cette commission pour qu'elle donne son avis quant aux différentes constructions.

Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local. La présidence de cette commission est ainsi dévolue au Conseiller qui a en charge le dicastère de l'aménagement, à savoir M. André Grangier. Un 2<sup>ème</sup> représentant du Conseil figure dans la commission et notre choix s'est porté sur Alain Publioz qui est en charge des constructions. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Ce sont les mêmes règles que pour l'élection des membres de la commission financière qui s'appliquent.

Sont candidats à la commission d'aménagement :

- Micoulet Gaël, sortant
- Frossard Michaël, sortant
- Gobet Jean-Claude, sortant
- Stephan Laurence
- Afonso Marcel

Si personne ne requiert un scrutin de liste, (d'autres personnes peuvent être intéressées à se présenter mais doivent être présentes à l'assemblée) je déclare Madame Stephan Laurence et Messieurs Micoulet Gaël, Frossard Michaël, Gobet Jean-Claude et Afonso Marcel élus à la commission d'aménagement.

## 2.2.3. Commission des naturalisations

**Pascal Lauber :** La dernière commission à élire est celle des naturalisations. Par rapport à l'ancienne législature, nous enregistrons deux démissions, autrement les autres membres sont d'accord de renouveler leur mandat. Selon l'article 43 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, elle doit être composée de 5 à 11 membres qui doivent impérativement être citoyens de la commune.

Ce sont les mêmes règles que pour l'élection des membres de la commission financière et de l'aménagement qui s'appliquent.

Sont candidats à la commission des naturalisations :

- Chappalley Marianne, sortante
- Charrière Brigitte, sortante
- Python Gérard, sortant
- Baud Wernli Béatrice
- Jones Peter

Si personne ne requiert un scrutin de liste, (d'autres personnes peuvent être intéressées à se présenter mais doivent être présentes à l'assemblée) je déclare Mesdames Chappalley Marianne, Charrière Brigitte, Baud Wernli Béatrice et Messieurs Python Gérard et Jones Peter élus à la commission des naturalisations.

## **Autres commissions nommées par le Conseil communal**

- **Commission de l'énergie**

**Pascal Lauber** : Conformément à l'article 27 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, les communes se dotent d'une commission consultative de l'énergie. Il s'agit d'une commission obligatoire relevant de l'exécutif car c'est le Conseil communal qui a la compétence de nommer les membres de ladite commission.

Celle-ci sera composée de 1 Conseiller et de 4 citoyens.

J'ai ainsi le plaisir de porter à votre connaissance que le Conseil communal a nommé dans sa séance du 18 mai 2026 les personnes suivantes : Madame Jones Josette et Messieurs Ecoffey Stéphane, Barbey Lionel et Scyboz Florian.

Un grand Merci à tous pour avoir accepté cette fonction.

- **Commission des Séniors**

**Pascal Lauber** : L'art. 4 de la LSen fixe certaines compétences des communes :

1 Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les communes définissent dans un concept et selon les besoins de la population les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les buts de la présente loi.

2 Elles actualisent leur concept selon les besoins de la population et le transmettent à la Direction chargée de la santé.

3 Les communes peuvent collaborer entre elles pour accomplir cette tâche.

4 L'Etat soutient les communes dans la mise en place de leur politique.

Sur cette base, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le Conseil communal a nommé dans sa séance du 18 mai 2026 les personnes suivantes : Mesdames Bloch Christine, Moret, Pierrette, Cueto Aurélie et Monsieur Aubert Jacques.

Un grand Merci à tous pour avoir accepté cette fonction.

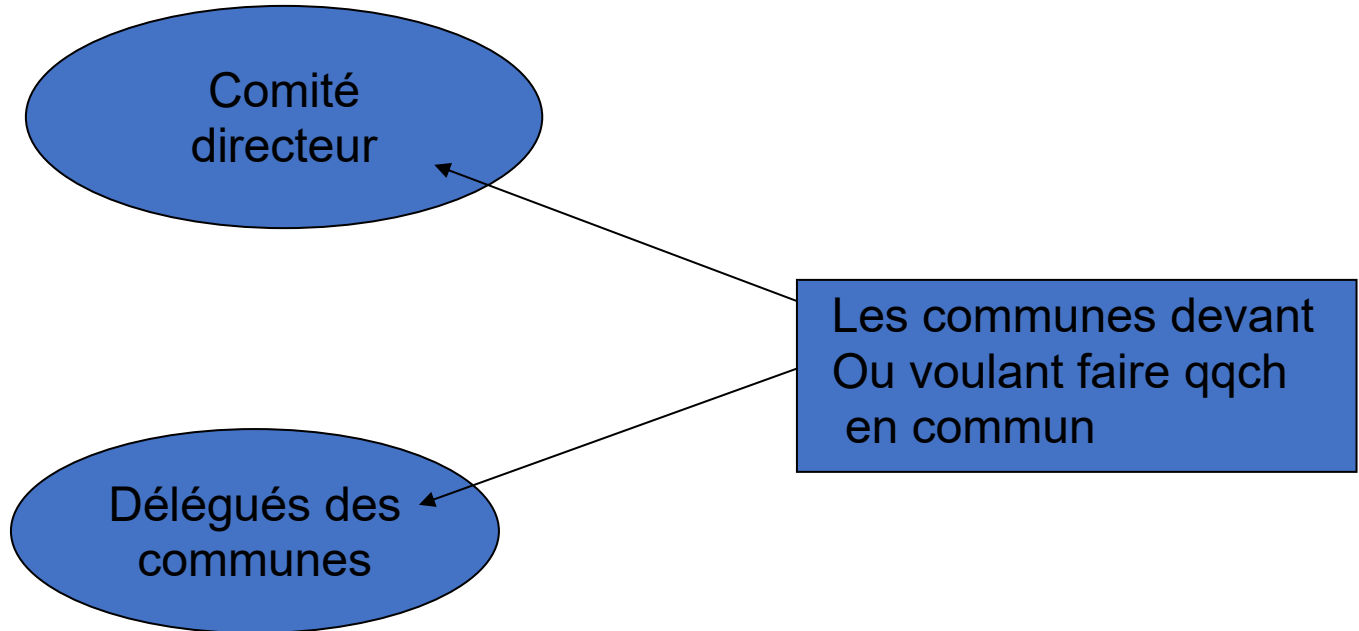
- **Commissions remerciements**

**Pascal Lauber** : Ce soir, je me permets, au nom du Conseil communal de remercier les personnes citées ci-dessous qui se sont engagées dans les différentes commissions communales, pendant de longues, voire de très longues années, et qui ont décidés de passer le témoin.

Bulgarelli Steve  
Grandjean Christian  
Grandjean Laurence  
Binz Pierre-Yves  
Gapany Martine

Bovet Valérie  
Geiser Markus  
Morel Céline  
Yerly Céline  
Ruffieux Dominique  
Castella David

### **Association de communes**



**Pascal Lauber** : Pour terminer ce point de l'ordre du jour, j'aimerais encore citer les différents délégués de la commune au sein des associations de commune ainsi que les membres des comités desdites association.

Cela s'organise de la façon suivante : Les communes nomment d'une part un comité directeur chargé de l'opérationnel. Ce comité est composé d'un représentant de chaque commune ou alors d'une entente d'un représentant entre plusieurs communes. Les communes désignent également un délégué chargé de valider les décisions du comité directeur lors des assemblées.

Aujourd'hui, en Gruyère, il existe 70 associations ou ententes intercommunales... et Morlon en a une vingtaine.

- **Délégués de la commune au sein des associations de commune**

• CO2	Jacques Grandjean
• LGT	Jacques Grandjean
• ASLG	Jacques Grandjean
• Mobul	Jacques Grandjean
• Syndicats du Motélon	Jacques Grandjean
• ORCOC	André Grangier
• ASSF	André Grangier
• AISG	André Grangier
• CO2	Jacques Grandjean
• LGT	Jacques Grandjean
• ASLG	Jacques Grandjean
• Mobul	Jacques Grandjean
• Syndicats du Motélon	Jacques Grandjean
• ORCOC	André Grangier
• ASSF	André Grangier
• AISG	André Grangier
• Corporation forestière	Adrien Moret
• AIS	Adrien Moret
• EauSud	Adrien Moret
• CO	Alain Publio
• Option Gruyère	Alain Publio
• ARG	Pascal Lauber
• RSSG	Pascal Lauber
• SDL	Pascal Lauber
• GESA	Pascal Lauber

- **Membres des comités des associations de commune**

• Corporation forestière	André Grangier
• Mobul	André Grangier
• Sté développement	Jacques Grandjean
• RSSG	Jacques Grandjean
• AISG	Pascal Lauber
• Collège du Sud	Pascal Lauber

## **2.3 Mode de convocation des assemblées communales**

**Pascal Lauber** : Ce sont les dispositions de l'article 12 LCo qui nous imposent que l'assemblée communale soit convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la Feuille officielle et par un affichage au pilier public. Ensuite le pouvoir législatif a le choix entre l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle. Vu que le système par envoi d'une circulaire tous ménages a toujours donné satisfaction nous vous proposons de garder cette manière de faire. Bien entendu, nous continuerons aussi à vous adresser le journal L'Esprit et cela fera également office d'un petit rappel.

Avez-vous des questions ? Cela ne semble pas le cas et nous allons passer au vote.

### **VOTE POUR LE MODE DE CONVOICATION DES ASSEMBLÉES COMMUNALES PAR TOUS MÉNAGES**

**48 OUI**  
**0 NON**  
**0 ABSTENTION**

Le mode de convocation des assemblées communales par tous ménages est approuvé.

## Tractanda 3 : Divers

- **Concept de sécurité**



### Concept de sécurité

#### *Analyse de la situation :*

La Commune de Morlon désire mettre en place un service de circulation, afin de faciliter l'accès à sa plage et de mettre un terme au parking sauvage sur la route qui la relie.

En effet, la fréquentation toujours plus affluente, de cette plage, contraint la commune à mettre en place un service de sécurité spécialisé dans genre de mission.

De plus, la nécessité de laisser un passage suffisant pour les véhicules d'urgence et la surveillance des baigneurs est primordiale en raison du caractère dangereux de la baignade.

#### *Objectifs :*

- Nous voulons, avec le concours de notre société et la commune de Morlon, rendre l'endroit plus accessible aux utilisateurs et de pouvoir remédier au problème du parking sauvage.
- De permettre aux véhicules d'urgence de pouvoir passer sans encombre et de procéder à une assistance efficace en cas de problèmes liés au site.
- Effectuer un encaissement d'une certaine somme, afin de couvrir la participation aux frais de surveillance du site par les utilisateurs.

#### *Missions:*

- Parcage des véhicules sur le parking réservé à la plage.
- Utiliser la place disponible, une fois le parking rempli.
- Régulation du trafic.
- Orientation et informations aux utilisateurs de la plage.
- Effectuer un service d'encaissement
- Rendre la plage mieux accessible
- Permettre aux véhicules d'urgences de passer et d'intervenir rapidement

**Pascal Lauber :** Nous avons décidé de mettre en place ce concept de sécurité, depuis le week-end de l'Ascension, tout en percevant une taxe journalière de 5 francs et de continuer de délivrer des amendes aux personnes qui seront dans l'illégalité.

- **Zone 30 km/h**



**Pascal Lauber :** Le déplacement des panneaux de 140m. environ a été accepté le 5 mai 2026. Une nouvelle signalisation sera posée à la Route de Bulle et à la Route de Broc au début de cet été, soit à la fin du délai de recours.

**Céline Morel :** Le déplacement de la zone 30 km/h signifie-t-il qu'il n'y aura pas de passage piéton ?

**Pascal Lauber :** effectivement, l'extension de la zone 30 km/h ne permet pas le marquage de passage piétons.

- **Effectifs scolaires**

**Alain Publio :** j'ai rencontré la direction des écoles et je peux vous informer que, à ce jour, l'école de Morlon permettra d'absorber l'ensemble des enfants de Morlon. Actuellement, il y aura à la rentrée de septembre 2026, 18 élèves en 1-2H, 23 élèves en 3-4H et 16 élèves en 5-6H.

- **Séniors**

## info senior

La commission senior a lancé son programme pour le premier semestre 2026 ! Pensez à vous inscrire pour les activités restantes !

### MARCHE MENSUELLE

La prochaine balade aura lieu le 21 avril à 13h30 au départ du restaurant "Le Gruyérien".

→ **Inscription chez Pierrette Moret**



### PÉTANQUE

Participez aux prochains tournois de pétanque les 28 avril et 26 mai.

→ **Inscription chez Christine Bloch**



### TABLE OUVERTE

La dernière table ouverte du printemps aura lieu le lundi 11 mai dès 9h00 au Gruyérien.



**+ 2 supplémentaires :**  
15 juin 2026  
6 juillet 2026

### MINIGOLF

Le mardi 23 juin nous nous rendrons au mini golf de Charmey

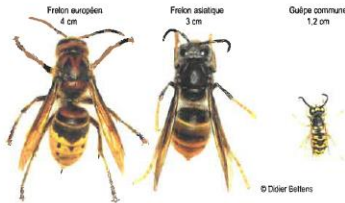
→ **inscription chez Jacques Aubert**



**Pascal Lauber :** Petite modification par rapport à ce qui vous a été annoncé au mois d'avril avec deux tables ouvertes supplémentaires.

# • Frelon asiatique

## COMMENT LE RECONNAITRE ?



**COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?**  
 Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot,  
 Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc.  
 Aller-retour d'insectes à un point fixe



**COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?**  
 Forme de goutte, peut atteindre le diamètre de 80 cm,  
 Localisation dans canopée des arbres à > 20m de hauteur,  
 mais également proche du sol (buissons, haies, etc.).



## COMMENT SE PROTEGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif  
 Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid  
 Sensibiliser les enfants  
 Inspecter périodiquement son environnement, annoncer

## COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme  
 Eviter les mouvements brusques  
 S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid  
 Ne pas rester groupés

## QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos  
 Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre,  
 bagues et bracelets  
 Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse  
**Appeler le 144** à la suite d'une attaque massive ou  
 présence de tout symptôme évoquant un choc  
 allergique (difficulté à respirer, démangeaisons,  
 gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Annonces et infos sur

[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)



Soutien de la lutte sur

[www.stopfrelons.ch](http://www.stopfrelons.ch)



# STOP AU



# FRELON ASIATIQUE

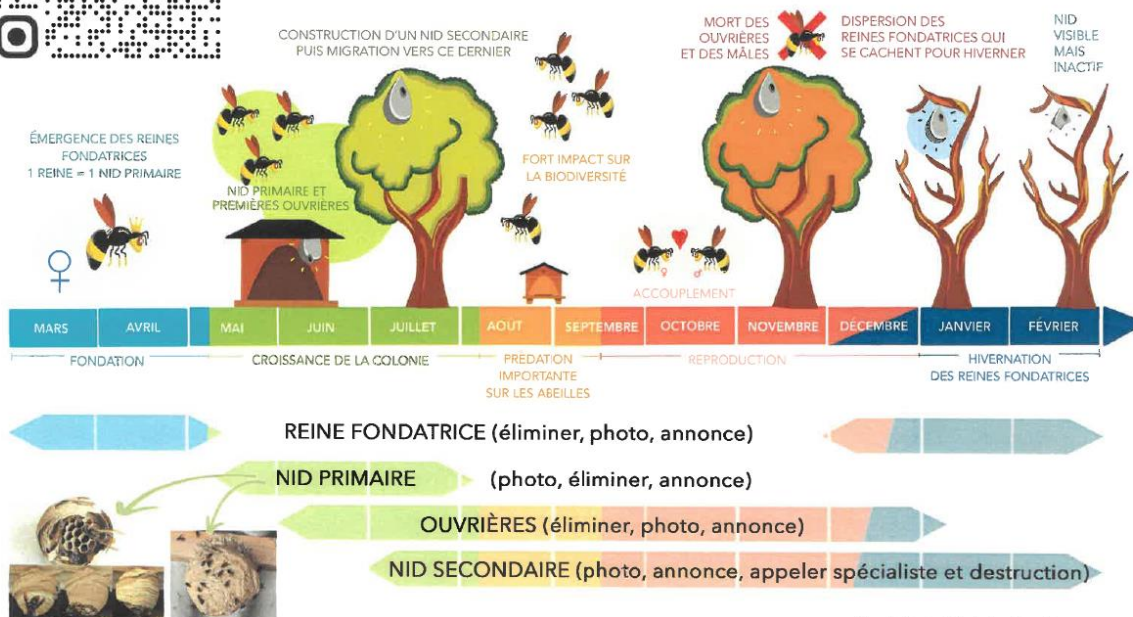
(*Vespa velutina*)

Nous avons besoin  
 de votre aide !



## Que faire en cas d'observation ?

Annonces sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)  
 Merci de votre collaboration !



Infographie fortement inspirée de celle publiée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire (F3, Mauc)

- **Députation**



**Pascal Lauber** : Après Benjamin Grandjean en 1891 et Constant Gremaud en 1916, je suis le 3<sup>ème</sup> Morlonais à siéger au Grand Conseil et le 8 novembre prochain, j’aurai à nouveau besoin de votre soutien pour me permettre de continuer mon engagement.

- **QUESTIONS**

**Laurence Stephan** : Quel est le nombre maximal d’enfants qui implique un déplacement d’élèves à l’école de Bulle ?

**Alain Publio** : Ça dépend de la situation de la classe et de ses capacités. Selon Madame Moura, à qui j’ai posé la question, il n’y a pas de chiffre arrêté mais nos classes ont effectivement leurs limites.

**Monique Foucart** : Où en est-on avec la fermeture de la route de Broc ?

**Pascal Lauber** : Ce dossier est passé aux mains d’Adrien Moret. Nous en sommes à l’étude d’une variante par le bureau SD Ingénieurs, variante qui respecte les exigences du service de l’environnement. Quant à la fermeture de la route, la commune de Broc souhaite la lier à la nouvelle passerelle.

**Claudine Grandjean** : Serait-il possible de faire plus de contrôle de vitesse dans le village ?

**Pascal Lauber** : On demande régulièrement à la police et on redemandera qu’ils le fassent.

**Jean-Baptiste Beuret** : A quel horizon pourrait-on avoir un effectif insuffisant pour maintenir l’école de Morlon ?

**Alain Publio** : Il faut anticiper ce qui arrivera. Il semble que le service des écoles ait une perspective sur plusieurs années. Je les rencontrerai pour suivre ce dossier.

**Florence Quinn** : J’ai une remarque sur le mot du syndic dans l’Esprit où le mode de scrutin et les candidats de la liste 2 sont critiqués.

**Pascal Lauber :** Je précise tout d'abord que depuis la création du nouvel Esprit, il existe la rubrique « le mot du Conseil communal » où il a été donné à chaque membre du Conseil communal de donner son point de vue sur un sujet donné. C'est donc en mon nom personnel que je me suis exprimé dans cet édit. En l'espèce, il est faux de dire que j'ai critiqué l'un ou l'autre des candidats de la liste 2, j'ai donné une explication sur le fait que le système proportionnel peut être demandé jusqu'à une date très proche du dépôt des listes et que, par conséquent, lorsqu'un candidat se met sur une liste, il ne sait pas quel système sera appliqué pour son élection.

**Béatrice Baud-Wernli :** Je trouve que c'était un texte aigri et pas positif. Par ailleurs si vous estimez qu'il manque de femme, dès qu'une personne démissionnera de la liste 1, c'est une femme qui est venue ensuite.

**Pascal Lauber :** Il faut arrêter de polémiquer.

**Mircea Cuzman :** Où en est-on au niveau du budget dans le dossier de la fermeture du pont ?

**Pascal Lauber :** Pour le moment il n'y a pas de chiffres connus. Il est trop tôt pour dire s'il y aura un surcoût.

**Pascal Lauber :** Je ne vois plus de mains se lever. Nous pouvons clore cette Assemblée communale. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un bon retour chez vous.



Pascal Lauber clôt cette assemblée à 20h48.